

Santé à voix haute

La fabrique des politiques de santé

N° 31 - 14 mars 2021

SOMMAIRE

- Légalisation du cannabis : les académies de pharmacie et de médecine contre attaquent
- Polytoxicomanie et délinquance : un rapport parlementaire
- Deux perceptions différentes du risque covid-19 en milieu scolaire
- Covid19 : une situation épidémiologique contrastée
- Cinq millions de personnes ont reçu leur première dose de vaccin
- La santé environnementale : priorité oubliée ?
- Une méta-analyse montre que l'exposition aux pesticides augmenterait de 50 % le risque de développer une leucémie myéloïde aigüe
- La perspective d'un non-lieu sur le dossier du chlordecone provoque des manifestations aux Antilles
- Les premiers pas de la télésémiologie
- Doctolib reçoit un feu vert du Conseil d'État
- Relance de l'investissement : du grain à moudre pour les ARS
- Isolement et contention : ça coince !
- Psychiatrie : les insuffisances du rapport de la Cour des comptes

À LA UNE

RAPPORT PARLEMENTAIRE SUR LE CANNABIS : les Académies de médecine et de pharmacie contre attaquent

L'Académie nationale de médecine et l'Académie nationale de pharmacie ne semblent pas avoir apprécié la teneur de la consultation citoyenne lancée par les députés (voir Santé à voix haute # 30). Dans leur [communiqué commun](#), leurs membres « s'étonnent que soit ainsi proposé un questionnaire comportant de nombreux biais méthodologiques qui conduisent les utilisateurs à apporter les réponses souhaitées par ceux qui les interrogent ». Ils considèrent que « ce questionnaire traite de questions essentiellement médicales sans pédagogie préalable. » Dans ce questionnaire, les citoyens sont amenés à comparer la dangerosité du cannabis et de son THC (tétrahydrocannabinol) à celle de l'alcool et du tabac, sans que soient pris en compte les éléments suivants » :

- la consommation récréative de cannabis, un encouragement déguisé du tabagisme, les deux consommations étant liées,
- les données scientifiques désormais très solides, sur les toxicités cardiovasculaire, cérébro-vasculaire, pulmonaire, psychiatrique, immunitaire du cannabis, ainsi que ses effets délétères sur la grossesse et l'enfant à naître... ;
- l'impact de modifications épigénétiques sur les gamètes des individus en âge de procréer à l'origine de modifications épigénétiques, sources d'anomalies du neuro-développement et d'une addiction ultérieure ;
- la vulnérabilité au THC du cerveau de l'adolescent et de l'adulte jeune (en lien avec leur maturation cérébrale non encore achevée, et qui ne le sera que vers 25 ans) ;
- l'impact sur les accidents du travail et de la voie publique : la recherche de stupéfiants est avérée positive chez 23% des sujets impliqués dans un accident mortel ; alors que la seule consommation de cannabis multiplie par deux le risque d'accident mortel ; ce risque est amplifié par 30 quand l'alcool y est associé.

Le rapport parlementaire relatif à la thématique "cannabis récréatif" devrait être rendu public au cours de la semaine du 12 avril.

ADDICTION

Polytoxicomanie et délinquance

Souvent victimes de réseaux de traite, ils (ou elles) sont délinquants et polytoxicomanes, et leur nombre s'est multiplié ces dernières années selon un rapport que viennent de rendre les députés Jean-François Eliaou (La République en marche, Hérault) et Antoine Savignat (Les Républicains, Val-d'Oise). En France, parmi les 17 000 enfants « déclarés » mineurs non accompagnés (MNA), ou mineurs isolés, principalement originaires de la Guinée, du Mali et de la Côte d'Ivoire l'immense majorité de ces jeunes ne pose pas problème, insiste le rapport. Mais la direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) estime que de 2 000 à 3 000 MNA d'entre eux sont délinquants, majoritairement de jeunes hommes originaires des pays du Maghreb, qui se distinguent des autres MNA par des parcours migratoires chaotiques particulièrement traumatisants, puis par une vie d'errance une fois arrivés en France.

Des réalités multiformes à découvrir dans un article passionnant de Zyneb Drief

EN BREF

- Selon le quotidien britannique « [The Guardian](#) », l'industrie du tabac a dépensé 1 milliard de livres pour rémunérer des influenceurs qui diffusent des messages positifs vers les jeunes pour les inciter à consommer les dérivés de la nicotine.
- Publication par la [Haute autorité de santé \(HAS\)](#) d'outils d'aide au repérage précoce et d'intervention brève en matière de consommation d'alcool, de cannabis, et de tabac chez l'adulte (évaluation du risque, proposition d'intervention brève, et accompagnement durable afin de favoriser la réduction ou l'arrêt de ces consommations).

COVID-19

Deux perceptions différentes du risque covid en milieu scolaire

L'étude épidémiologique « [Réouverture des écoles dans le contexte d'une progression de l'épidémie de COVID19 : une expérience française*](#) », publiée dans les Archives de pédiatrie, représente un nouvel argument en faveur d'une scolarité en présentiel. Les enfants sont en effet moins susceptibles d'être infectés par la Covid, et sont des plus faibles transmetteurs. Le taux d'incidence, qui atteint 260 cas positifs pour 100 000 personnes fin octobre pour l'ensemble de la population reste aux alentours de 25 pour 100 000 personnes chez les 0-5 ans, qui fréquentent garderies ou crèches.

Le taux d'incidence augmente ensuite d'autant plus fortement que les enfants sont plus âgés. Les auteurs soulignent qu'il n'y a aucun argument pour penser que les professionnels travaillant dans les établissements scolaires ont été plus infectés, peut-être en raison des précautions prises dans les écoles. Enfin, l'étude confirme que les enfants font rarement des formes graves de Covid-19 (les enfants ne représentaient à l'automne que 2 % des hospitalisations, voire 1,3 % des admissions en réanimation, aucun décès n'a été observé), et que les formes asymptomatiques sont prédominantes entre 3 et 10 ans.

L'ancien directeur général de santé publique France, François Bourdillon, considère en revanche que « dans notre pays, il existe un déni de la réalité du risque (en milieu scolaire) », l'arbitrage en faveur de la continuité scolaire étant tenu pour intangible. Dans une [tribune](#) parue dans le quotidien Le Monde, cosignée avec Mélanie Héard, les deux auteurs soulignent les insuffisances de la campagne vaccinale en milieu scolaire. Ils s'appuient notamment sur une étude parue en novembre 2020 dans Nature, dans laquelle la mesure de l'impact sur le taux de reproduction du virus de différentes interventions dans plus de 200 pays a montré que fermer les lieux d'éducation est la deuxième mesure la plus efficace, quel que soit le niveau scolaire concerné. Ces deux articles ne s'appuient toutefois pas sur les mêmes sources de données, la publication de la société de pédiatrie faisant référence à des données plus anciennes (automne 2020).

**Article publié (en anglais) dans « Archives de pédiatrie » par la Société française de Pédiatrie (en partenariat avec Santé publique France), cosignée par C. Gras-Le-Guen and al. (Cheffe de service de pédiatrie, CHU de Nantes).*

Une situation épidémiologique contrastée

Selon le dernier bulletin de Santé publique France (11 mars), la situation épidémiologique de la France est particulièrement contrastée. Les taux d'incidence, d'hospitalisations et d'admissions en réanimation ont nettement diminué chez les personnes de 75 ans et plus, traduisant l'impact du niveau de couverture vaccinale atteint dans ce groupe d'âge. De même, pour le nombre de décès de résidents en EHPAD. En revanche, malgré la stabilisation du nombre de nouveaux cas (21 000 cas quotidiens), certains services de réanimation atteignent la saturation, tout particulièrement en Ile-de-France, en lien vraisemblablement avec la diffusion du nouveau variant.

EN BREF

- Les députés ont adopté à l'unanimité la proposition de résolution visant à reconnaître et prendre en charge les complications à long terme de la covid-19.
- Selon la direction des risques professionnels de l'Assurance-maladie, 16 919 personnes atteintes par le Covid-19 avaient envoyé une déclaration, au 26 février 2021, pour que leur affection fasse l'objet d'une reconnaissance, au titre de la maladie professionnelle ou de l'accident du travail. Sur ce total, un peu plus de 3 500 dossiers étaient considérés comme complets - les autres demandeurs étant invités à fournir les informations manquantes. A ce stade, 408 prises en charge ont été octroyées, au titre de la maladie professionnelle, par le biais du tableau. D'autre part, le comité d'experts a rendu 29 décisions positives et rejeté une candidature. Source : [Le Monde](#)
- L'interdiction de sortie pour les résidents en Ehpad a été suspendue par le Conseil d'Etat. « Les vaccins sont notamment efficaces pour réduire le risque d'être contaminé et de développer une forme grave en cas de contamination », estime le Conseil d'Etat, qui invite les directeurs d'établissement à prendre des décisions « au cas par cas ». Le gouvernement a adressé aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) un nouveau protocole de recommandations sanitaires, visant à alléger les contraintes qui pèsent

sur les résidents.

- Le gouvernement a annoncé le mercredi 10 mars le lancement d'une plateforme nationale d'accompagnement psychologique des étudiants lancée en partenariat avec la Fédération française des psychologues et de Psychologie (source : conseil des ministres).

CAMPAGNE VACCINALE COVID19

5 millions de personnes ont reçu leur première dose de vaccin

FRANCE

- Au 14 mars, 5 millions de personnes ont reçu en France au moins une dose de vaccins contre le covid19, soit 9,2 % de la population adulte. Environ la moitié des personnes vaccinées ont reçu leur deuxième dose. La proportion de personnes de plus de 75 ans ayant reçu leur première dose est de 40 %, et de 83 % pour les résidents en EHPAD. En moyenne, du 6 au 12 mars, 175 000 personnes ont reçu au moins une dose de vaccins chaque jour, avec un record le vendredi 12 mars (272 000). (Source : Santé publique France)
- Le taux de couverture vaccinale des professionnels en EHPAD n'est que de 42 % selon la ministre déléguée à l'autonomie. Le Pr François-René Pruvot (Lille), président de la conférence des présidents de CME des CHU, a confié au « Quotidien du médecin » que trop peu de personnels non-médicaux se font vacciner contre le Covid-19 au sein des établissements de santé : environ 30 à 50 % seulement des personnels des CHU sont vaccinés.
- Si vous voulez en savoir un peu plus sur les vaccins à ARN messenger, l'Agence nationale de sécurité du médicament vous propose ce [graphique explicatif](#). Vous pouvez aussi visionner la vidéo enregistrée lors de la web-rencontre avec Bruno Pitard organisée par @santeavoixhaute et le Conseil de développement de Nantes métropole.
- La commission citoyenne vaccination du Conseil économique et social environnemental (CESE), présidée par le Pr Alain Fischer, a effectué un premier point d'étape de ses travaux et a publié 7 recommandations.

EUROPE

- Quatre vaccins ont jusqu'à présent été autorisés par [l'agence européenne du médicament](#) (european medicines agency) : Pfizer BioNTech, Moderna, Astra Zeneca et le tout dernier « Jansen » (Johnson et Johnson) : il est le premier se présentant avec un schéma vaccinal à une dose. Sanofi fabriquera ce vaccin à Marcy-l'Étoile à partir du troisième trimestre (APM news).
- « Seuls 6,1 % des Européens ont reçu au moins une injection, contre 17,1 % des Américains, 32,1 % des Britanniques et 57 % des Israéliens. La faute à un processus de décision commun plus lent, mais aussi à des campagnes nationales passives », selon [Le Monde](#).
- Pfizer et BioNTech se sont engagés à fournir à l'Union européenne quatre millions de doses supplémentaires de vaccin d'ici la fin mars. Source : [Le Monde](#)

ENVIRONNEMENT

La santé environnementale, "priorité oubliée" ?

Dans une lettre ouverte, une trentaine d'organisations reprochent au nouveau plan cancer de ne pas s'attaquer aux causes environnementales sur la santé, telles que la pollution de l'air.

Stéphane Foucart, journaliste au Monde, considère lui aussi que le gouvernement [fait « ... de l'environnement le grand impensé du nouveau plan cancer »](#)... « il faut savoir que la connaissance épidémiologique repose, en grande partie, sur l'accessibilité des données d'exposition à certains facteurs de risque.

Or, par définition, les facteurs de risque les plus accessibles sont ceux liés au comportement ou aux conditions individuels. Chacun est capable de remplir un questionnaire pour estimer sa consommation de fruits et légumes, de viande, de tabac, d'alcool, chacun connaît son poids, et son niveau d'activité physique, etc. À l'inverse, nul ne sait à quel perturbateur endocrinien ou autre polluant diffus il est ou a été exposé au cours de sa vie ni à quel niveau. Les études épidémiologiques intégrant de telles données existent, mais elles sont à la fois récentes et limitées par leur coût prohibitif. »

Une méta-analyse montre que l'exposition aux pesticides augmenterait de 50 % le risque de développer une leucémie myéloïde aiguë

La méta-analyse publiée dans la revue [Scientific Reports](#), s'appuie sur une sélection de 6 784 références bibliographiques à l'intérieur desquelles, 14 études ont été jugées éligibles. La méta analyse a finalement retenu 3 955 patients et 9 948 sujets témoins, pour calculer un risque relatif lié à l'exposition aux pesticides à fortes doses

La perspective de "non-lieu" dans le dossier du chlordecone provoque des manifestations dans les Antilles

Le chlordecone (insecticide permettant de lutter contre le charançon de la banane), autorisé pendant 20 ans dans les bananeraies des Antilles, a pollué eaux et productions agricoles, alors que sa toxicité et son pouvoir persistant

dans l'environnement étaient connus depuis les années 60. Plus de 90 % de la population adulte en Guadeloupe et Martinique est contaminée par cette substance, affirme Santé publique France.

Les conséquences sanitaires se mesurent en termes de surincidence de cancers du foie (le Centre international de recherche sur le cancer classe le chlordécone comme cancérogène possible pour l'homme), de myélomes multiples, de cancers de la prostate, les populations antillaises présentent un taux d'incidence du cancer de la prostate parmi les plus élevés au monde. Pendant des décennies, les services de l'État et les élus locaux qui avaient connaissance de cette situation n'ont pas freiné son utilisation sous la pression des producteurs de banane. Plusieurs associations de Martinique et de Guadeloupe, ayant déposé plainte en 2006 contre l'empoisonnement de leurs îles, ont été auditionnées les 20 et 21 janvier par les juges d'instruction parisiens en charge de l'affaire depuis 2008. Ces derniers ont alors expliqué aux plaignants qu'il pourrait y avoir prescription des faits et que le dossier pourrait déboucher sur un non-lieu. Plusieurs milliers de personnes se sont réunies à la Martinique mais seulement une centaine à la Guadeloupe ont manifesté contre cette perspective. Source : [Le Monde](#).

On peut aussi consulter cette [vidéo](#) du Monde qui explique comment le sauvetage des plantations de bananes a conduit le chlordécone à contaminer la Guadeloupe et la Martinique pour des siècles.

EN BREF

- Publication du [rapport sur l'évaluation des politiques publiques de santé environnementale de l'Assemblée nationale](#). Rapporteuse : Mme Sandrine Josso, députée de Loire-Atlantique.

E-SANTÉ

Les premiers pas de la télésemiologie

Un nouveau champ d'expertise et d'investigation pour l'appropriation des pratiques télé médicales en plein développement est en train de naître. La société H4D a annoncé début février un partenariat avec l'université et le CHU d'Angers pour "former les futurs médecins à la télé médecine et valider par des études scientifiques des procédures de télésemiologie ». La start-up H4D, qui développe une cabine de téléconsultation, a effectué une levée de fonds de 15 millions d'euros en juin 2020, notamment pour multiplier ses projets de déploiement et son implantation territoriale.

[Communiqué de presse](#)

Doctolib reçoit le feu vert du Conseil d'État

Plusieurs associations, parmi lesquelles la Fédération des médecins de France (FMF) et le Syndicat de la médecine générale (SMG), ont déposé un référé devant le Conseil d'État, à propos de l'hébergement par Doctolib, un des spécialistes de la gestion de rendez-vous sur internet, des données des français qui prennent leur rendez-vous vaccinal avec Doctolib. Le litige tient au fait que ces données sont hébergées chez Amazon, société américaine qui ne se contente pas d'être un immense centre commercial virtuel mais qui a une très importante activité d'hébergement de données informatiques (data center). Pour les requérants, les données des Français qui passent par Doctolib ne sont pas suffisamment protégées, puisqu'elles sont soumises au droit américain et peuvent être demandées par les autorités américaines, sous certaines conditions. Mais le juge des référés a considéré que les données hébergées par l'entreprise franco-allemande doctolib chez Amazon Web Services étaient suffisamment protégées au regard du droit européen et a validé, vendredi 12 mars, le partenariat signé entre l'Etat et l'entreprise Doctolib pour organiser les prises de rendez-vous dans le cadre de la campagne vaccinale contre le Covid-19.

Source : [Le Monde](#)

INVESTISSEMENT

Du grain à moudre pour les Agences régionales de santé (ARS)

Dans une [circulaire](#) datée du 10 mars, le premier ministre a précisé aux ARS, les conditions d'utilisation de l'enveloppe de 19 milliards euros destinée à la relance de l'investissement dans les établissements de santé :

- 6,5 Md€ sur 10 ans strictement consacrés à la restauration des capacités financières des établissements de santé assurant le service public hospitalier ;
- 9 Md€ sur 10 ans destinés à financer directement de nouveaux investissements dans les établissements de santé et en ville
- 1,5 Md€ sur 5 ans pour les EHPADs.

La grande nouveauté introduite par la circulaire gouvernementale est le fait que le seuil de validation des projets au niveau national sera remonté de 50 à 150 millions euros hors taxes. Voilà du grain à moudre pour les ARS qui auront donc le pouvoir d'apporter leur soutien aux décisions d'investissement, pour tous les projets inférieurs à 150 M€.

SANTÉ MENTALE

Isolément et contention ; ça coince

L'article 84 de la loi du 14 décembre 2020 de financement de la Sécurité sociale pour 2021, élaboré après une décision du Conseil constitutionnel,

introduit des durées maximales pour les mesures d'isolement et de contention, inspirées des recommandations de la Haute Autorité de santé : 12 heures pour la première, 6 heures pour la seconde, renouvelable dans la limite de 48 heures pour la première, 24 heures pour la seconde. Il prévoit aussi que le médecin puisse dépasser ces limites, dans certaines conditions et avec l'obligation d'en informer le Juge des libertés et de la détention (JLD). Ce dernier a alors 24 heures pour se prononcer, selon une procédure écrite, sauf si le patient (ou sa personne de confiance ou son avocat) le demande. Depuis le début de l'année, des représentants de la communauté psychiatrique se sont élevés à de multiples occasions contre ces nouvelles mesures que ces praticiens jugent incompatibles avec les moyens dont ils disposent.

Les manquements du rapport de la Cour des comptes

Dans leur dernier [rapport](#) relatif à l'organisation du parcours de soins en psychiatrie, les magistrats ont énoncé 7 recommandations parmi lesquelles « Mettre à la disposition de toutes les équipes chargées de suivre les projets territoriaux de santé mentale (et les contrats qui s'en déduisent avec les ARS) un panel socle d'indicateurs relatifs aux parcours et les données correspondantes ».

En réalité, ce panel d'indicateurs existe déjà : il s'appelle l'Atlas de santé mentale, qui a été mis en ligne par la DREES et l'IRDES. Et il aurait été effectivement très utile d'engager une lecture critique des indicateurs mis à disposition dans cet atlas. La Cour des comptes ne fait pas non plus mention du rapport de la CNAM « [Améliorer la qualité du système de santé et maîtriser les dépenses – propositions de l'assurance maladie pour 2019](#) », mis à jour annuellement, et qui propose une estimation de la population ayant recours aux soins psychiatriques. Comment en effet réfléchir le parcours de soins des patients sans mobiliser le large éventail des données aujourd'hui disponibles

EN BREF

ACTIVITÉ PHYSIQUE

- L'IREPS Occitanie a mis en ligne un dossier documentaire pour promouvoir l'activité physique dans les territoires, [consultable en ligne](#).

AGENCES SANITAIRES

- La dotation exceptionnelle de Santé publique France (SpF) pour 2021 passe à 3,8 milliards €, avec 156 millions consacrés au fonctionnement de l'agence. Ce budget comprend le coût des tests de dépistage du coronavirus Sars-CoV-2 (2 Md€), des vaccins (1,5 Md€) et des masques et équipements de protection individuelle (EPI, 700 M€ pour les personnes identifiées comme cas contacts ou vulnérables). Depuis le 1er janvier 2020, le financement de SpF est principalement assuré par une dotation de l'assurance maladie, et intégré dans la loi de financement de la sécurité sociale.
- L'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) et l'ANSM (Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé) ont décidé de rapprocher certaines de leurs activités scientifiques - plateformes technologiques et laboratoires de haute sécurité biologique en santé humaine, animale et végétale - dans un nouveau bâtiment, qui verra le jour à Lyon en 2024.

CANCERS

- L'Institut national du cancer (InCA) vient de faire paraître son [panorama 2021](#) qui rassemble les dernières données de synthèse sur les cancers. Chaque année, 385 000 nouveaux cas de cancers sont dénombrés en France, soit un peu plus de 1 000 cas par jour, pour 175 000 décès.

INTERRUPTIONS VOLONTAIRES DE GROSSESSE

- L'examen d'un texte allongeant les délais pour interruption volontaire de grossesse a été retiré de l'ordre du jour à l'Assemblée nationale, en raison de la multitude d'amendements déposés par les élus de droite. [Source : Le Monde](#)

PRÉVENTION

- La médecine de santé scolaire ne va pas quitter le giron de l'Éducation nationale, affirme le quotidien Ouest-France. Depuis plusieurs mois, le rapprochement des services de santé scolaire (Éducation nationale) et de Protection maternelle et infantile (PMI) était envisagé dans le cadre du projet de loi de décentralisation mais il n'a pas été possible d'obtenir un consensus sur ce projet.
- On peut découvrir, dans [The Conversation](#), le plaidoyer du Docteur Émanuelle Godeau, enseignante chercheuse - responsable de la filière des médecins de l'éducation nationale à l'École des hautes études en santé publique (EHESP) - sur la médecine de santé scolaire. Comme le conclue le Dr Godeau, « On mesure bien la tension entre l'ampleur de la tâche et la réalité des effectifs disponibles, entre l'empilement des missions et la possibilité de prioriser ; qui pourrait éviter la perte de sens et permettre de gagner en efficacité, au service du bien-être et de la santé de tous les élèves aujourd'hui et demain ; en optimisant les 8 petites minutes de médecin scolaire de chaque élève de notre pays... »

SANTÉ AU TRAVAIL

- La [proposition de loi](#) transposant l'accord national interprofessionnel (ANI)

conclu le 10 décembre 2020 par les partenaires sociaux en vue de réformer la santé au travail vient d'être approuvé par l'Assemblée nationale.

Santé à voix haute

Santé à voix haute # est édité par l'association LA SANTE A VOIX HAUTE, créée à Nantes en 2016.

Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}.
Vous avez reçu cet email car vous êtes inscrit.e à Santé à voix haute #.

S'inscrire.

Désinscription

Envoyé par

 **sendinblue**

© 2020 La santé à voix haute